



COMPTE RENDU CTL DU 16 juin 2022

Réponses de la directrice à notre déclaration liminaire

La directrice a répondu principalement sur le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail.

Un nouveau CTL sera convoqué le lundi 27 juin afin de donner une ultime possibilité pour notre direction de bénéficier de ce fonds de 257 000 euros.

Elle a tenu à nous préciser que les chèques vacances ne pourront pas être retenus après un dernier avis de la DG.

Le CTL du 26 avril n'avait pu aboutir à un accord mais, **FO DGFIP 13**, de par sa non participation au vote des chèques vacances puisqu'il y a eu refus d'étudier les autres propositions, a laissé une ouverture pour une 2^e convocation.

Notre action a porté puisque ce 27 juin aura lieu un nouveau CTL.

Nous regrettons que la proposition majoritaire des agents ne soit pas retenue mais nous souhaitons ardemment que cet argent ne soit pas perdu en étudiant les autres idées proposées par les agents.

Ainsi, nous serons présents afin de donner notre avis positif sur les autres propositions d'amélioration du cadre de vie des agents du département.

Moratoire sur la réorganisation des PCE

Présentée lors du précédent CTL de mai, la réorganisation des pôles de contrôle et d'expertise (PCE) est reportée du 01/09/2022 au 01/09/2023.

La direction a décidé ce report afin de permettre la participation des agents concernés qui le souhaiteraient au mouvement national de mutation 2023.

FO DGFIP 13 a demandé si cette réorganisation était d'initiative nationale en vue d'une énième restructuration conduisant à un démantèlement programmé d'une nouvelle mission de la DGFIP.

La direction s'est voulue rassurante en nous affirmant que cette idée venait d'elle-même et qu'aucune modification des volumes d'emplois ne serait touchée.

Selon elle, les agents ont été consultés afin d'améliorer leurs conditions de travail avec la création d'une cellule à Aix-en-Provence dédiée à l'instruction des demandes de remboursement de crédits TVA et d'impôt recherche afin d'améliorer l'efficacité du traitement des dossiers.

Tous les autres PCE seront chargés exclusivement de la programmation et le contrôle des entreprises.

FO DGFIP 13 demande à voir les conséquences en terme d'emplois pour 2023 et surtout le retour d'expérience des agents sur cette réorganisation.

Pour cela, nous avons voté ABSTENTION.

Validation de l'expérimentation de la 1^{ère} brigade spécialisée fraude et création d'une autre à Aix-en-Provence

Dés le 1^{er} octobre 2020, l'expérimentation a visé à orienter la 2^e brigade de vérification de Marseille vers des affaires complexes ou sensibles pour renforcer la lutte contre la fraude.

Le retour des agents est positif et les objectifs ont été atteints même si des écueils au niveau matériel notamment, ont pu « ralentir » le travail.

Par conséquent, à compter du 1^{er} septembre 2022, une 2^e brigade, cette fois sur Aix-en-Provence sera créée et ceci, afin d'assurer une bonne couverture du tissu fiscal territorial.

FO DGFIP 13 est intervenu pour souligner ce retour positif des agents de la 1^{ère} brigade tout en demandant que les retards pris notamment dans l'appui matériel au cours de la 1^{ère} expérimentation, servent de leçon pour ne pas reproduire ce schéma dans la 2^e brigade.

[Point sur l'antenne SIE de Valence et le centre de contact de Decazeville](#)

Ce point NRP a pu démontrer toute l'incohérence néfaste de cette réforme.

En effet, outre les missions transférées et la perte d'emplois induite sur notre département, les 2 sites en question souffrent d'un déficit d'attractivité avec désormais le recours à des contractuels.

Nous rappelons que, malheureusement, **25 emplois seront transférés de nos SIE en 2023** (après les 10 de 2022) pour la mission d'assistance téléphonique de Decazeville.

Nous ne sommes pas dupes de l'avenir des missions SIE de manière générale et nous l'avons dénoncé une nouvelle fois auprès de la direction locale.

La DG s'aperçoit enfin que sa réforme du NRP ne crée pas de service public dans des zones délaissées du territoire.

Au contraire, c'est un désaveu complet pour les missions SIE et emplois statutaires de la DGFIP !

FO DGFIP 13 a condamné une nouvelle fois cette réforme du NRP traduisant bien de plus en plus le « Niveau Zéro de Proximité » autant pour nos missions que pour les entreprises.

[Bilan du télétravail 2021 dans les BDR](#)

La direction locale nous a présenté des chiffres sur l'année 2021 avec une « explosion » du nombre de télétravailleurs du fait de l'accélération du déploiement générée par la crise sanitaire.

Plus de 90 % des agents sont équipés avec un taux mensuel de télétravail en constante augmentation. Les réticences de départ sur cette forme de travail ont quasiment disparu avec par exemple seulement **4 recours hiérarchiques en 2021** n'ayant pas entraîné de recours en CAPL pour un éventuel refus de télétravail.

FO DGFIP 13 a bien relayé le besoin de formation à tous les niveaux hiérarchiques sur cette forme de travail sans oublier l'organisation collective du travail qui doit être un sujet primordial afin de renforcer la cohésion dans les services.

[Présentation des résultats de l'observatoire interne, comparaison national/local](#)

N'oublions pas que, malgré le matraquage de la DG pour relancer son sondage, **à peine un agent sur trois a pris le temps de répondre tant au niveau national que local** démontrant bien un malaise général dans les services.

Manifestement, la direction locale minimise ce résultat en se voilant la face sur la réalité des conditions de travail dans le département.

FO DGFIP 13 n'a pas manqué de les lui rappeler insistant sur le stress au quotidien et les relations difficiles dans les services (ou avec les contribuables) dues aux suppressions d'emplois sans oublier encore les restructurations dénaturant les services et notre offre de service public.

Vos élus FO DGFIP 13 en CTL : Marie-Laure SOLANO et Xavier CHATELAIN